



Assemblée Générale du District des Vosges de Football
Vendredi 18 octobre 2019
Salle Polyvalente – 195 rue des Anciens Combattants – 88270 DOMPAIRE

Ordre du jour

18h00 :

- Accueil des délégués munis de leur licence de dirigeant
- Vérification des pouvoirs

19h00 :

- 1) Ouverture de l'Assemblée Générale par M. Bruno HERBST, président du District
- 2) Focus sur les villages de DOMPAIRE et MADONNE-ET-LAMEREY
- 3) Evocation du 40^e anniversaire du District des Vosges de Football
- 4) Approbation du PV de l'A.G. du 19 octobre 2018 à RAMONCHAMP
- 5) Rapport moral de M. Bruno HERBST, Président
- 6) Présentation des comptes annuels 2018/2019
- 7) Rapport de l'expert-comptable Philippe BAUMANN
- 8) Rapport du commissaire aux comptes M.VOIRIN
- 9) Approbation du budget
- 10) Commission Jeunes et Technique
 - présentation des différentes actions du district, des rassemblements, détections, coupes
 - Nouvelle organisation technique du District des Vosges
- 11) Informations de la Commission de Féminisation
- 12) Mouvements au sein du comité de direction
- 13) Règlements des championnats de District : précisions
- 14) Examen des vœux des clubs
- 15) Vie associative :
 - Intervention de l'association APS (Activité Physique Santé Vosges)
 - Focus sur les Foulées Roses et les Foulées des Barbus
 - Focus de Profession Sport 88
- 16) Allocution des personnalités présentes
- 17) Remise du trophée de champion de District 2018/2019 à l'AS VAGNEY 2
- 18) Remise de récompenses
- 19) Tirage au sort de la traditionnelle tombola

Verre de l'amitié offert par les Municipalités de DOMPAIRE et MADONNE-ET-LAMEREY

Repas sur place pour les clubs qui auront réservé.



Assemblée Générale du District des Vosges de Football
Vendredi 19 octobre 2018
Salle des Fêtes, 15 Grande Rue à RAMONCHAMP

18 h 00 : Ouverture de la salle

- Accueil des délégués munis de leur licence de dirigeant
- Vérification des pouvoirs.

Membres du comité de direction présents: MM. Pierre BÉRETTA, Hervé BOILLOT, Alain COLNÉ, Daniel DAUBIE, Gilles CÔME, François DÉLON, Jean-Paul DELAHAYE, Patrick GEBHART, Roger GROSJEAN, Bruno HERBST, Fabrice LENOIR, Christian NICHINI, Mmes Pascale LAPOTRE, Florence SCHWARTZ.

Clubs présents ou représentés: US ARCHES - ESP AUTREVILLE - ES AVIERE - AS AYDOILLES - FC BAZOILLES - ENT BRU/JEANMENIL - SM BRUYERES - FC BCV - OC BUSSANG - CS CHARMES - FC CASTINIEN - AS CHENIMENIL - ASHM CLEFCY - ASL COUSSEY - AS DARNEY - FC DOGNEVILLE - FC DOMMARTIN LES REMIREMONT - FC ELOYES - FCV EPINAL - SA EPINAL - SM ETIVAL - AS GERARDMER - AS GIRANCOURT - ES GOLBEY - FC GRANGES SUR VOLOGNE - FC HADOL - ES HAUTE MEURTHE - FC HAUTE MOSELOTTE - US LA FAVE - US LAMARCHE - AS LERRAIN/ESLEY - CS LE THILLOT - FC LE THOLY - FC MARTIGNY - AFC LE MENIL THILLOT - FC NEUFCHATEAU/LIFFOL - AS NOMEXY/VINCEY - AS PADOUX - AS PLOMBIERES - LSC PORTIEUX - SR POUXEUX - CS RAMBERVILLERS - AS RAMONCHAMP - US RAON L'ÉTAPE - AS REHAINCOURT - FC REMIREMONT ST ETIENNE - AS RUPT SUR MOSELLE - US ST AME/JULIENRUPT - FC ST LEONARD - ES ST MICHEL - AS ST NABORD - FC STE MARGUERITE - FC SAULCY - FC SAULXURES SUR MOSELOTTE - SM TAINTRUX - ES THAON LES VOSGES - FC URIMENIL - AS VAGNEY - VAL BANY MOUZON - FC LE VAL D'AJOL - US VAL DE SAONE - FCA XERTIGNY

Personnel administratif et technique : MM. Jean-Bernard BAZIN, Laurent BÉNIER et Mme Maryline LETELLIER.

Equipe technique régionale : Mme Claire LEFÈVRE.

Personnalités présentes :

- M. Albert GEMMICH, Président de la Ligue Grand Est de football
- M. Jean-François MOINAUX, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Vosges
- M. Jean-Luc HAUSSLER, membre du Comité Directeur National de l'Amicale des Educateurs de Football et président des sections Rhône-Alpes et Rhône
- M. René MARBACH, président du District d'Alsace
- M. NAEGELEN Christophe, député
- M. François CUNAT, Maire de Ramonchamp
- M. André DEMANGE, adjoint en relation avec les associations

- M. Pierre VERNIER, président de l'AS RAMONCHAMP
- M. Philippe BAUMANN, Expert Comptable
- M. Thierry VOIRIN, Commissaire aux Comptes
- Isabelle BALAY, secrétaire du CDOS, responsable « Développement du Mouvement sportif »

Personnalités excusées :

- M. François VANNON, Président du Conseil départemental
- Mme Catherine LOUIS, conseillère départementale
- M. Dominique PEDUZZI, président de la communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges, conseiller départemental
- M. Roland BEDEL, conseiller départemental
- Mme HAZEMANN
- Patrice GRETHEN, Directeur Technique Régional
- Stéphane VILLEMIN, Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage
- M. Reda KERRADOUCHE, comptable

Membres du comité de direction excusés : Alain DARTOIS, Patrick EDGARD, Guy ROBIN, Michel GEIGER, Delphine RONDEAU,

Membres de commissions excusés : Jehan BANET, Marion SCHWARTZ, Jérôme MANGIN, Alex ANY, Fabien GUICHARD, Marie-José GODARD

Membres de clubs invités et excusés : Nicolas CLASADONTE, président de l'ES THAON, Mme Bernadette DEMANGE, secrétaire du FC HADOL/DOUNOUX

Suite à l'émargement et à la vérification des pouvoirs, l'Assemblée générale du District compte aujourd'hui :

- **300 voix sur les 360 possibles (83,33 %)**
- **62 clubs représentés sur 81 (76,54 %).**

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut donc siéger et délibérer valablement.

Ordre du jour :

19h00 :

- Ouverture de l'Assemblée Générale par M. Bruno HERBST, président du District
- Allocution de bienvenue par M. le Maire de RAMONCHAMP ou son représentant
- Approbation du PV de l'A.G. du 20 octobre 2017 à RAON L'ETAPE
- Rapport moral de M. Bruno HERBST, Président
- Présentation des comptes annuels 2017/2018 par le vice-président/trésorier, Pierre BERETTA
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation du budget
- Mouvements au sein du Comité de Direction : Christian NICHINI
- Informations Commission Jeunes et Technique par Laurent BENIER, CDFA
- Intervention de Florence SCHWARTZ, Commission de Féminisation
- Intervention de M. Jean-Luc HAUSSLER, membre du comité national des éducateurs
- Règlements des championnats de District : précisions apportées par le vice-président/secrétaire général, Christian NICHINI

- Désignation des délégués aux assemblées générales de la LGEF ; délégation aux assemblées fédérales (FFF et LFA) : Christian NICHINI
- Examen des vœux des clubs : Christian NICHINI
- Présentation du label/Klub ASNL
- Allocution des personnalités présentes
- Remise du trophée de champion de District 2017/2018 au FC HAUTE MOSELOTTE
- Remise de récompenses à des bénévoles de clubs et de commissions : dispositif fédéral « le bénévole du mois »
- Tirage au sort de la traditionnelle tombola
- Verre de l'amitié offert par la Municipalité de RAMONCHAMP
- Repas pour les clubs qui auront réservé

Ouverture de l'Assemblée Générale par M. Bruno HERBST, président du District

« Mesdames, Messieurs,

Je déclare ouverte cette Assemblée générale du District des Vosges à RAMONCHAMP.

Je remercie Monsieur le Maire de nous accueillir dans cette salle des Fêtes bien remplie.

Je voudrais saluer toutes les personnes présentes, toute la famille du football que vous soyez présidents, secrétaires, trésoriers, membres de clubs, entraîneurs, éducateurs joueurs, arbitres, bénévoles, partenaires, supporters, les membres du Comité de Direction et tous les membres des commissions, la presse avec Francis VERDUN, fidèle du foot vosgien, pour Vosges Matin et un clin d'œil à tous les conjoints.

Je remercie les personnalités et les membres du comité de direction présents et présente les excuses de celles et ceux qui sont indisponibles aujourd'hui.

Pour terminer, je voudrais remercier le Président Pierre VERNIER et son équipe de bénévoles pour l'organisation de cette Assemblée, les salariés du District : Maryline, JB et Laurent ainsi que la commission Assemblée Générale : Pascale LAPOTRE, Pierret BERETTA, Christian NICHINI, Jehan BANET, Anthony GUEDES et Jean-Charles MOUROT.

Avec toutes mes excuses, au cas où j'ai oublié quelqu'un. Comme il est de coutume, je demanderai à chaque intervenant de limiter le temps de parole à 5mn, dans la mesure du possible »

Allocution de bienvenue par M. le Maire de RAMONCHAMP

M. CUNAT se dit honoré d'accueillir l'Assemblée Générale du District. Il salue les personnalités et les amis du foot présents dans cette salle des fêtes mise gracieusement à la disposition du district.

Un diaporama accompagne M. CUNAT dans la présentation de sa commune et du club local très souvent mis à l'honneur au fair-play.

M. CUNAT souhaite une bonne assemblée générale à tous et rappelle son soutien au football.

Approbation du PV de l'A.G. du 20 octobre 2017 à RAON L'ETAPE : *Christian NICHINI, Pdt/Sg*

« Le PV a été publié sur le site du district le 15 janvier 2018.

Il a été édité dans le cahier spécial publié à l'occasion de cette AG.

Avez-vous des remarques, commentaires ?

Je le soumets donc à vos votes :

- Qui est contre ? : / Abstentions ? : /

- Résultats : le PV est adopté à l'unanimité »

Hommage aux bénévoles disparus : Bruno HERBST, président du District. Le président rend hommage à M. Eric RUBLON, président de l'AS PADOUX, à M. Jean-Claude GEORGES, président du FC LE THOLY et rappelle l'engagement sans faille et sincère de Gilles HAZEMANN dans ses missions au service du football vosgien. Il demande à l'assemblée de se lever et de remercier ces bénévoles en faisant retentir des applaudissements.

Rapport moral du PRESIDENT

« Je vais vous présenter dans un 1^{er} temps le bilan de l'année écoulée, ensuite, je souhaite vous apporter des éléments de lecture du contexte actuel dans lequel nous évoluons puis je terminerai par les projets à venir.

1) le bilan de cette 1^{ère} année de mandat pour la saison 2017-2018 :

Pour mémoire, nous étions sur la résolution de 2 dossiers complexes et prudhommaux. Je peux vous annoncer la résolution des 2 dossiers qui ont entravé la bonne marche de notre District tant sur le plan humain que sur le plan financier.

De fait, l'embauche d'un nouveau responsable technique en la personne de Laurent BENIER a permis la relance de l'activité du secteur technique et la reprise de contact avec tous les clubs vosgiens.

L'objectif prioritaire était la restauration d'une équipe technique, très bien assumée par Fabrice LENOIR durant la période transitoire, et Jean-Baptiste BAZIN pour l'appui administratif.

Pendant cette période, j'ai également sollicité l'appui technique du Directeur technique de la LGEF, Patrice GRETHEN ainsi que de Claire LEFEVRE, conseillère technique régionale qui nous ont accompagné dans notre démarche.

Concernant le Comité de Direction, nous avons dû faire face à la démission du Vice-président / trésorier en cours de saison pour raisons personnelles, au décès brutal du regretté Gilles HAZEMANN, ce qui a nécessité une réorganisation au sein de notre entité avec de nouvelles prises de fonction pour :

- Pierre BERETTA, vice-président/trésorier
- Christian NICHINI, vice-président/ secrétaire général
- Florence SCHWARTZ, vice-présidente chargée de la commission féminine désormais appelée commission de « féminisation ».

Le District des Vosges fonctionne de manière positive avec toutes les différentes commissions qui sont au nombre de 21 composées d'une centaine de membres bénévoles que vous pouvez visualiser sur l'écran. (renvoi au diaporama)

Notons également le passage de témoin de Roger GROSJEAN qui, après 30 années de Présidence a laissé la responsabilité de la CDA (Commission départementale d'arbitrage) à Daniel DAUBIE.

La volonté affichée du District des Vosges est de proposer une organisation renouvelée avec à la fois des compétences, des transmissions d'expertise et d'expérience dans les différentes

commissions pour répondre au mieux aux besoins des clubs vosgiens. Dans les gros chantiers du District des Vosges de la précédente saison , il faut souligner notamment la mise en place de formations, de détection, du foot à l'école, de sections sportives. Un bilan technique dense et dynamique sera présenté par Laurent BENIER.

Au niveau sportif, je salue le club de l'ES THAON pour leur titre de champion en R1 (plus haut niveau régional) qui accède dorénavant au niveau national : Nationale 3.

A noter, un très bon début de saison et une installation très sérieuse à ce niveau. Selon la formule consacrée, les points pris ne sont plus à prendre.

Nb : Pour rappel, Le SAS Epinal évolue en Nationale 2 et Raon-l'Étape en N3.

Je reviens à l'ES THAON, club cher au président Nicolas CLASADONTE et fidèle aux AG du District , avec la victoire de son équipe 1ère en Coupe des Vosges Séniors A contre Saulxures sur Moselotte, devant 400 spectateurs, dans un excellent esprit et dans une ambiance sympathique et conviviale.

Saluons la bonne tenue de l'équipe de SAULXURES s/M, finaliste, pour son parcours, indépendamment du score bien sûr.

Remerciements au FC HAUTE MOSELOTTE pour la parfaite organisation de ce rendez-vous sportif qui a aussi accueilli en lever de rideau la finale des équipes SENIORS 2 : victoire de GOLBEY 2 sur NOMEXY 2.

Félicitations aux clubs qui accèdent au niveau régional : le FC HAUTE MOSELOTTE, champion de D1 et son dauphin le FC REMIREMONT.

Je termine les mises à l'honneur avec bien sûr notre Equipe de France, championne du Monde, avec une incidence sur le nombre de nos licenciés ; tout cela amène pour notre fédération des facilités que la FFF aura à gérer, soit 10 millions sur 2 ans.

2) Contexte :

Ceci m'amène à vous informer sur le contexte actuel qui sera complété par notre Président du Grand-Est.

Le District des Vosges est conscient des contraintes que les clubs vosgiens doivent assumer à la fois organisationnelles avec la problématique actuelle du bénévolat associatif, réglementaires, financières, sécuritaires

Ceci étant, le District des Vosges a quant à lui également ces mêmes contraintes : un fonctionnement avec 2,7 salariés renforcés dans leur tâche par des bénévoles, un budget contraint au regard du nombre de licenciés : 11.636 au 30/06/2018 pour le département ce qui oblige à prendre certaines décisions qui peuvent être mal comprises et/ou mal vécues.

La Ligue du Grand Est est actuellement en pleine mutation liée au regroupement de 3 régions (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) ce qui rend l'exercice compliqué malgré la bonne volonté de chacun.

Le District des Vosges, par la représentation de son président, s'inscrit, lors des différentes réunions de la LGEF, dans une volonté de rassemblement avec un esprit constructif et positif pour

arriver à trouver un consensus ou un compromis dans les décisions prises pour le bien de toutes les parties.

C'est pourquoi, nous nous engageons pour la saison à venir dans des projets soutenus par la FFF ou la LFA (Ligue de Football Amateur) que je vais vous présenter.

3) Pour la saison à venir 2018-2019 : Je vous livre

* **les 4 actions récurrentes des contrats d'objectifs territoriaux** à savoir :

- *Le Parcours de performance fédéral*
- *Le Football en milieu scolaire*
- *Le Programme éducatif fédéral*
- *Les Journées promotionnelles fédérales*

* **les priorités fédérales du programme ambition 2020 :**

- *Développement de la pratique du FUTSAL*
- *Recrutement et fidélisation des dirigeants bénévoles, des arbitres, des éducateurs*

afin de développer 2 grands axes : le rôle socio-éducatif du football et la structuration des clubs amateurs et généraliser la pratique du football loisir.

Pour terminer, je pose un regard positif et toujours plein d'avenir sur la pratique du football amateur. Néanmoins, nous ne pouvons pas ignorer les aléas qui peuvent se présenter et que les Présidents de clubs ne maîtrisent pas totalement, notamment pour certains faits de jeu aboutissant à des matchs arrêtés.

Ces situations embarrassantes pour les bénévoles que nous sommes, me peinent mais ne doivent pas nous isoler mais plutôt nous rassembler. Il n'y a pas de place pour le pessimisme même si c'est compliqué à gérer.

Je rappelle que toutes les composantes sont concernées : joueurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres et aujourd'hui supporters.

Je rappelle qu'il ne faut pas banaliser la violence, qu'elle soit verbale ou physique, et que nous ne pouvons pas l'accepter.

En cas d'incident au niveau « District », nous avons 2 commissions réglementaires : la commission de discipline et la commission d'appel qui, je le rappelle et j'insiste, traitent les dossiers en toute objectivité et en toute indépendance.

Je vous remercie de votre attention.

Soumis aux voix des membres de l'Assemblée Générale, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Présentation des comptes annuels 2017/2018 par le vice-président/trésorier, Pierre BERETTA

Pierre BERETTA rend d'abord hommage à Jean-Marie MOTSCHWILLER qui a longtemps tenu les comptes du district.

« J'aimerais vous dire que tout va bien mais du rapport financier pour l'exercice 2017/2018 que je vais vous présenter, se dégage un déficit de 33 308€, déficit expliqué par le président dans son rapport moral » annonce Pierre BERETTA qui a repris officiellement la gestion des finances de la maison départementale du football vosgien depuis le 22 janvier 2018. « Ce n'est pas une tâche aisée mais le cabinet comptable qui gère la comptabilité du district m'accompagne assidument dans la remise à plat de la trésorerie. »

M. BAUMANN, expert-comptable présent à l'assemblée souligne dans son intervention que le district fait de gros efforts depuis un an et demi pour réussir sa restructuration et félicite notamment M. BERETTA pour sa gestion rigoureuse.

Pierre BERETTA souligne la baisse des subventions et l'augmentation des charges du personnel, aussi le district a peu de marge de manœuvres et devra réduire certaines dépenses. Il demande la compréhension de la part des membres de l'AG et assure que le district sera malgré tout toujours aux côtés des clubs vosgiens.

M. Thierry VOIRIN, commissaire aux comptes, dit que les comptes présentés par M. BERETTA sont conformes à la réalité.

Puis, Pierre BERETTA présente le budget prévisionnel pour la saison 2018/2019.

Soumis aux voix des membres de l'Assemblée Générale, les comptes annuels 2017/2018 et le budget 2018/2019 sont approuvés à l'unanimité.

Pierre BERETTA soumet aux voix de l'assemblée la nomination de M. Thierry VOIRIN au titre de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

La nomination de M. VOIRIN est approuvée à l'unanimité.

Mouvements au sein du comité de direction. (Christian NICHINI, VPDT/SG)

« Depuis la dernière AG et l'installation d'un nouveau comité de direction fort de 20 membres selon les statuts du district, différents évènements ont modifié la composition du CD :

- Gilles HAZEMANN est décédé
- Alain DERCHE s'est retiré pour des raisons de santé
- Jean-Marie MOTSCHWILLER a démissionné pour des raisons personnelles
- Jehan BANET a souhaité se consacrer davantage à ses nouvelles missions au sein du district
- Daniel DAUBIE, nouveau président de la CDA ne peut siéger désormais au sein du comité de direction qu'à titre consultatif.

A ce jour le comité de direction se compose de 15 membres : 5 sièges sont vacants.

Que disent les statuts ?

L'ARTICLE 13.3 des STATUTS du DISTRICT, intitulé COMITE DE DIRECTION dit:

- **En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée générale.**
- Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée générale suivante.
- Le remplaçant d'un membre du Comité de Direction élu en qualité d'arbitre ou d'éducateur, de médecin ou de femme doit remplir les conditions d'éligibilité du poste concerné.

Le président Bruno HERBST vous propose 3 candidats à l'élection de 3 nouveaux membres. Pourquoi 3 alors que 5 sièges sont vacants? Tout simplement parce que le président se donne le temps de la réflexion pour choisir les membres de l'équipe dirigeante du District des Vosges de Football.

Sont candidats: (présentation des candidats par M. HERBST, président du district)

- Eric FEBVRE de l'ES AVIERE

- Roger GROSJEAN, longtemps président de la CDA et toujours président de la Commission de Discipline
- Anthony GUEDES, président du FC AMEREY/XERTIGNY

Rappel : Cette élection se fait, par vote secret; *le vote à main levée est préféré par l'AG*

Je soumetts ces 3 candidatures à vos voix

- Qui est contre ? : 2 clubs qui regrettent qu'il n'y ait pas eu d'appel de candidatures ; ce à quoi le président répond que « œuvrer dans une commission du district et y montrer de l'engagement et des compétences est un critère pour proposer une candidature »
- Abstentions : 0
- Résultats : MM FEBVRE, GROSJEAN et GUEDES sont désormais membres du comité de direction. »

Informations Commission Jeunes et Technique par *Claire LEFEVRE CTR et Laurent BENIER, CDFA*

Laurent et Claire présentent les missions qui leur incombent en tant que Conseiller départemental du Foot Animation pour Laurent, en tant que Conseillère Technique régionale pour Claire, puis les missions que Laurent et Claire mènent en association avec l'équipe technique départementale.

Laurent remercie *Fabrice LENOIR* (Technique), *Maryline et Jean-Bernard* (Administration) qui lui ont été d'une aide précieuse dans ses nombreuses missions, les membres de l'équipe technique départementale qui assurent un encadrement sans faille lors des détectations, des rassemblements, des stages, des journées spécifiques (fête des DEBUTANTS, finales foot animation), les municipalités pour le prêt des installations et les bénévoles des clubs d'accueil pour leur disponibilité et leur gentillesse.

Un diaporama dense et très riche illustre les nombreux chantiers mis en place par la commission technique départementale et qui sont mis en valeur très régulièrement sur le site du district.

Le diaporama révèle également la grande implication de Laurent dans le développement du football à l'école, des sections sportives dans les collèges, la présence assidue de Claire lors des stages de formation d'éducateurs.

Intervention de Florence SCHWARTZ, Vice-présidente du district et présidente de la Commission Départementale de Féminisation

- Florence remercie le district qui s'associe aux actions proposées par la commission de féminisation et montre ainsi qu'il a à cœur de développer le foot féminin sur son territoire
- Forte de 18 membres, la CDF a tenu 3 réunions lors de la saison passée à l'issue des phases automne, printemps et pour dresser un bilan global
- Actions et évènements
 - Journée de Noël le 10 décembre 2017 : 16 équipes vosgiennes sur 50 représentées pour les catégories U9 à U13
 - « Toutes Actrices » : organisation du premier forum des équipes féminines vosgiennes à l'occasion de la sortie du film « Comme des Garçons » aux Cinémas Palace à Epinal: 7 équipes représentées et plus de 110 joueuses, éducatrices, dirigeantes et arbitres avaient fait le déplacement pour parler de leur passion et présenter leurs clubs ;
 - Semaine du foot féminin
 - Journée départementale féminine « J-365 avant la Coupe du Monde 2019 » à SDDV : 90 licenciées ou non ont participé à la journée ;
- Changement de nom de la commission qui désormais s'appelle en commission de féminisation départementale afin d'élargir le champ d'intervention pour la féminisation du football à chaque niveau (joueuse, dirigeante, arbitre, éducatrice)

Intervention de M. Jean-Luc HAUSSLER, président de l'Amicale des Educateurs de Football « Rhône-Alpes », membre du comité directeur national des éducateurs

« Le président Bruno HERBST est à l'origine de ma venue parmi vous. Nous avons eu l'occasion de nous côtoyer lors d'une rencontre organisée par la FFF et j'ai découvert à travers nos échanges que le district qu'il dirige est fort de membres sérieux et passionnés. C'est avec plaisir que je viens à votre rencontre pour vous présenter le rôle d'une Amicale d'Educateurs ; c'est également avec plaisir que je reviens dans les Vosges, car si j'ai 58 ans aujourd'hui, j'ai eu un parcours de footballeur (gardien de but) il y a quelques années à Epinal.

A travers la vidéo que vous allez visionner je vous présente comment nous, éducateurs, nous pouvons être les messagers auprès des techniciens. »

« Le foot, c'est avant tout une aventure humaine, des gens qui se regroupent pour partager une passion commune.

Pour bien vivre cette passion, les dirigeants doivent prendre le temps de mettre en place un projet qui s'appuie en priorité sur la formation, un encadrement compétent, une équipe de bénévoles passionnés qui s'investissent sans compter. L'ambition qui les anime doit être raisonnable et réaliste. Elle passe d'abord par des structures solides et stables dont une équipe d'éducateurs diplômés.

Notre rôle est donc d'aider les éducateurs des clubs à devenir plus performants tout en créant du lien, de l'amitié. »

Règlements des championnats de District : précisions apportées par le vice - président/secrétaire général, Christian NICHINI

« Dans mon intervention je ferai état des dispositions que nous avons prises en comité de direction lors de notre réunion de rentrée le 6 septembre 2018. Le PV de cette réunion a été publié le 24 septembre.

Ces dispositions ont été conditionnées par des affaires qui ont été traitées en appel et qui, pour certaines, ont alimenté la chronique estivale de notre district.

Ces dispositions ont été prises comme nous l'autorisait le texte voté le 20 octobre dernier lors de l'AG de RAON L'ETAPE à la majorité des clubs présents ou représentés (1 seule voix contre)

Je rappelle le texte :

« L'assemblée générale ordinaire du District des Vosges de Football, réunie le 20 octobre 2018, autorise le comité de direction à modifier les règlements du district, sans vote spécifique de l'assemblée générale, lorsque ces modifications sont imposées par les règlements de la LGEF et de la FFF ».

Première disposition : elle concerne l'article 25 du règlement des championnats SENIORS

Il s'agit du contrôle médical pour les U17 : les Règlements particuliers de la LGEF (titre 2 RG de la FFF – chapitre 2 – Dérogations – Les clubs – article 9) disent... : les conditions qui étaient applicables pour la saison 2016/2017 à la participation des joueurs U17 en seniors et U16F / U17F en seniors F en compétitions de District restent valables .

Rappel de ce qui était applicable en 2016/2017 en référence aux règlements de feu la LLF

« Les joueurs licenciés U17 peuvent pratiquer en senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral ou agréé par la Commission Régionale Médicale, mais uniquement en compétitions nationales ou régionales.

Sur proposition des Comités de Direction des Districts, le Comité Directeur de la Ligue Lorraine de Football autorise les licenciés U17 à pratiquer en senior dans les compétitions de District mais uniquement dans l'équipe 1A de leur club et dans la limite de 3 de ces joueurs pouvant figurer sur la feuille de match »

Par dérogation, le comité de direction du 6 janvier 2016 avait autorisé les licenciés U17 à pratiquer dans les équipes SENIORS du club et non seulement en équipe 1A, toujours sous réserve *d'obtenir un certificat médical de non contre-indication comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral ou agréé par la Commission Régionale Médicale*. Cette dérogation était assortie d'une restriction : ne pas posséder d'équipe U 17 et/ou U19 Ligue et/ou U18 District. **Cette restriction est supprimée.**

L'article 25 du règlement des championnats SENIORS est maintenant ainsi rédigé : 3-a)

Les licenciés U17 peuvent pratiquer en senior dans les compétitions de Ligue et de District, sous réserve, et en application de l'Article 73 alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF, de fournir à la Ligue le document de demande de surclassement comprenant un certificat médical de non contre-indication, délivré par un médecin fédéral, ainsi qu'une autorisation parentale, certificat devant être approuvé par la Commission Régionale Médicale.

Dans les mêmes conditions d'examen médical, les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en senior F dans les compétitions de Ligue et de District, dans la limite de trois joueuses, dont une U16F au maximum.

Deuxième disposition : elle concerne l'article 13 du règlement des championnats SENIORS intitulé **montées, descentes**. Je rappelle que l'article 136 des RG de la FFF dit que les districts peuvent organiser des championnats et fixer les dispositions régissant les accessions et les rétrogradations dans les différentes séries.

Application des dispositions réglementaires

- **du statut de l'arbitrage :** référence : le statut de l'arbitrage adopté lors de l'AG de la LGEF le 9 juin 2018
 - nombre d'arbitres fixé par l'article 41 du statut de l'arbitrage de la LGEF pour D1 ; pour D2, D3, D4 application des quotas fixés et votés par l'AG du 20 octobre 2017 dans le cadre de l'article 41 (annexe à l'article 13) (*guide du dirigeant 2017/2018*)
 - sanctions financières fixées par l'article 46 : si un club n'a pas le quota d'arbitres devant être mis à la disposition du district, il sera sanctionné financièrement; le règlement financier fait état des sanctions prévues. Ce règlement financier a été publié avec le PV de la réunion du CD du 6 septembre 2018. (*voir règlement financier et guide du dirigeant 2016/2017*).
- Une dérogation cependant : tout club qui reprend son activité ou tout nouveau club ne sera pas sanctionné en 1^{ère} année d'infraction.**
- si un club n'a pas le quota d'arbitres il lui sera appliqué également des sanctions sportives (article 47 du statut de l'arbitrage de la LGEF) ; ces sanctions ne s'appliquent qu'à l'équipe du club qui évolue dans la division la plus élevée.

➤ **Une remarque importante :**

Que dit l'article 47.2 du statut de l'arbitrage 2016/2017 de feu la LLF que les RP de la nouvelle LGEF nous demandait jusqu'alors d'appliquer ? : « ~~En outre~~, tout club évoluant dans un championnat national figurant sur la liste arrêtée au 1^{er} juin en troisième année d'infraction et au-delà ... ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place voir guide du dirigeant 2016/2017). »

En bons petits soldats, les commissions compétentes avaient appliqué ce règlement en fin de saison dernière, comme on leur demandait de le faire.

Que dit maintenant cet article ? C'est d'ailleurs ce que la commission d'appel régionale avait appliqué début août et c'est ce que la commission départementale du statut de l'arbitrage appliquera désormais : « ~~En outre~~, tout club évoluant dans un championnat

national figurant sur la liste arrêtée au 1^{er} 15 juin en troisième année d'infraction et au-delà ... ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place. »

Application également des dispositions réglementaires pour

L'obligation des clubs en matière d'équipes de Jeunes

- le statut départemental des JEUNES référencé jusqu'alors « titre 6 » (en référence aux RG 2016/2017 de feu la LLF) dans les articles 13 et 13 bis des règlements des championnats du district) est toujours en vigueur : il sera toujours fait application des obligations adoptées lors de l'AG du 20 octobre 2017 à la majorité des clubs présents ou représentés (3 abstentions et 4 contre). **Retenez bien, on ne parlera plus du Titre 6 mais du STATUT DEPARTEMENTAL DES JEUNES.**

Application également des dispositions réglementaires pour

- ⇒ **le barème DISCIPLINAIRE** (référence : les règlements particuliers de la LGEF adoptés lors de l'AG du 9 juin 2018) : désormais les sanctions sportives mentionnées dans le barème disciplinaire fédéral aux articles 7 à 13 sont majorées de 50% uniquement pour des faits commis par des joueurs et/ou entraîneur, éducateur, dirigeant, personnel médical à destination d'officiel (ce qui signifie qu'elles ne le sont plus pour des faits commis par des joueurs à destination d'autres joueurs).

TOUTES CES DISPOSITIONS ont été adoptées à l'unanimité par le comité de direction.

Je conclurai mon intervention par un léger toilettage de l'article 4 de la [Coupe des Vosges JEUNES](#)

En effet, suite à des procédures d'appel la saison passée et considérant qu'une équipe U19 et U17 Ligue est supérieure à une équipe U18 de District, dans **L'ARTICLE 4 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES est corrigé dans l'alinéa C, On ne dira plus**

- c) Pour les équipes inférieures d'un club, dans une même catégorie, les restrictions sont les suivantes en ce qui concerne la participation des joueurs :

Mais on dira

- c) Pour les équipes inférieures d'un club, dans une même catégorie, les restrictions sont les suivantes en ce qui concerne la participation des joueurs :

Je vous rappelle l'organigramme qui sera appliqué à l'issue de la saison 2018/2019

- à l'issue de la saison 2018/2019, retrouver 2 groupes de D2 et 4 groupes de D3 constitués de 12 équipes chacun :
 - 1) Si 2 descentes de R3**
 - D1 : 2 montées en R3 – 2 descentes en D2
 - D2 : 2 montées en D1 (1 du groupe A, 1 du groupe B) - 6 descentes en D3 (les 3 derniers de chaque groupe)
 - D3 : 4 montées en D2 (1 du groupe A, 1 du groupe B, 1 du groupe C, 1 du groupe D) - 5 descentes en D4 (le dernier de chaque groupe ; le moins bon avant-dernier)
 - D4 : 5 montées en D3
 - 2) Si 1 descente de R3**
 - D1 : 2 montées en R3 – 2 descentes en D2
 - D2 : 3 montées en D1 (1 du groupe A, 1 du groupe B, le meilleur 2^e) - 6 descentes en D3 (les 3 derniers de chaque groupe)
 - D3 : 5 montées en D2 (1 du groupe A, 1 du groupe B, 1 du groupe C, 1 du groupe D, le meilleur 2^e) - 4 descentes en D4 (le dernier de chaque groupe)
 - D4 : 5 montées en D3 (le premier de chaque groupe) »

Les dispositions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité

Examen des vœux des clubs : *Christian NICHINI* Pas de vœux.

Désignation des délégués aux assemblées générales de la LGEF : *Christian NICHINI*

« Les statuts du district disent : « En cas de vacance, de démission ou si le Club de District du délégué devient un Club de Ligue, une élection complémentaire sera effectuée à la prochaine Assemblée Générale du District afin de compléter la délégation. »

Un membre de la délégation a démissionné, le club d'un délégué est devenu un club de Ligue.

Nous sommes donc amenés à compléter la délégation qui, toujours d'après les statuts est engagée pour 4 ans comme le Comité de direction du district. A noter que le renouvellement aura lieu en 2020.

La délégation du district des Vosges est composée de 7 membres:

- 4 membres représentent les clubs
- 3 membres sont des élus du comité de direction

En reprenant le vote de la dernière AG et en complétant la délégation, nous vous proposons la délégation suivante :

- Collège des clubs :
 - ANCEL Julien, SM BRUYERES
 - BANET Jehan, US MIRECOURT
 - GOUDOT Cyril, ESP AUTREVILLE-HARMONVILLE
 - DAVAL Franck, LSC PORTIEUX

Collège des élus du comité de direction

- Bruno HERBST
- Pierre BERETTA
- Pascale LAPOTRE

Ces membres sont les titulaires de la délégation.

Ils ont un suppléant

- Collège des clubs
 - MANGIN Jérôme, ASL COUSSEY
 - MOUROT Jean-Charles, AS PLOMBIERES
 - BOULANGE Jean-Marc, ESP AUTREVILLE-HERMONVILLE
 - CLEMENT Philippe, FCHM
- Collège des élus du comité de direction
 - Christian NICHINI
 - Guy ROBIN
 - François DELON
- Je sou mets la composition de cette délégation à vos votes
 - Qui est contre ? 0 : Clubs ? : 0
 - Résultats : **les membres de la délégation sont élus à l'unanimité.**

Pour information, lors de l'AG prochaine de la LGEF, sera installée la délégation représentant la Ligue lors des assemblées fédérales (FFF et LFA). Le Président du district est candidat pour faire partie de cette délégation. Le président aura un suppléant issu du comité de direction : il m'a sollicité pour être son suppléant. »

Présentation du label/Klub ASNL : Anthony GUEDES, membre du comité de direction, membre de la commission « Assemblée générale »

Florent REINBOLD, chargé de développement à l'ASNL et plus particulièrement des relations avec les structures associatives a demandé au district qui soutient le projet de l'ASNL de pouvoir intervenir lors de cette AG. Retenu par un match de l'ASNL à domicile, Anthony prend donc le relais pour évoquer le label/Klub de l'ASNL.

« Le label/Klub est un projet très ambitieux en direction des clubs amateurs de la région. Il est destiné à remercier les clubs amateurs de leur fidélité à l'ASNL en les récompensant de différentes manières : tarifications sur les billets / Equipements, Bus, mais aussi « Challenge Mi-temps, Escorte Joueurs, Avant match, Bord de terrain, Visites, »

Cela fait maintenant deux saisons et demie que des clubs vosgiens viennent régulièrement au stade : Girancourt, Haute Moselotte, BCV, Martigny les bains, Xertigny, Ramonchamp, Plombières et bien d'autres, et l'ASNL souhaite évidemment pouvoir donner cette chance à tous les clubs Vosgiens de participer à ce projet.

Les notions de Fair-Play et Actions Sociétales des clubs amateurs rentrent dans le Label qui récompensera les clubs les plus actifs.

Pour de plus amples renseignements, M. REINBOLD vous invite à le contacter



Florent REINBOLD
Billetterie Groupe Développement

Mail : f.reinbold@asnl.net
Tél. : 03.83.18.30.97
Port. : 06.44.38.99.61
www.asnl.net

SASP Nancy Lorraine
Stade Marcel Picot
90 bld Jean Jaurès
54510 Tomblaine

»

Allocution des personnalités présentes

- M. MOINAUX, président du CDOS :

- salue les membres de l'Ag et rappelle que le District est représenté au CDOS par Alain COLNÉ et que Isabelle BALAY, secrétaire du CDOS est à la disposition des clubs pour les aider dans leur développement
- félicite les acteurs du district pour leur implication soutenue dans la formation des éducateurs, le développement du foot à l'école, la lutte contre la violence dans le sport, les initiatives du foot citoyen
- fait savoir que le CDOS, en tant que représentant du mouvement sportif, travaille en relation avec la DDCSPPP pour proposer des réunions à thèmes aux clubs sportifs : sport santé – lutte contre les inégalités- .., travaille également avec le Conseil départemental : réflexion sur le schéma départemental du sport vosgien, propose aussi des journées de formation pour aider les clubs sportifs dans leur vis associative : comptabilité, recherche de sponsors, ...

- M. NAEGELEN, député des Vosges

- rend hommage aux bénévoles et dit son soutien au monde associatif

- s'inquiète de l'exclusivité réclamée par l'équipementier officiel de la FFF alors que sur « nos » territoires des manufactures sont capables de fabriquer des maillots de qualité dont peut bénéficier le district

- **M. GEMMICH, président de la LGEF**

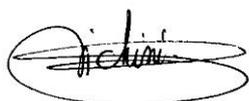
- dit qu'il adressera un communiqué à la presse pour répondre à M. NAEGELEN, parti dans l'intervalle.
- ci-après le communiqué publié dans l'édition du dimanche 21 octobre de « Vosges matin » : *« Si comme vous nous pouvons déplorer cet état de fait, si comme vous nous pourrions souhaiter une relocalisation de l'industrie textile en France, force est de constater que le modèle économique international, et en particulier celui des compagnies à dimension mondiale, rend cet espoir extrêmement difficile. Ce n'est pas la Fédération Française, ni même le football qui en sont à l'origine. Le rôle de l'instance est de faciliter la vie quotidienne des clubs en donnant accès à chacun, à des prix très attractifs, voire à une certaine gratuité négociée par la FFF. Dans le cadre de la centrale d'achat mise en place par la FFF, en lien avec son équipementier, un réseau local a bien été mis en place dans tous les territoires, à travers un réseau de commerces locaux qui créent de l'emploi sur place. »*
- M. GEMMICH accorde un soutien sans faille au président Bruno HERBST dans son entreprise affichée de revitaliser le football vosgien
- félicite les 5 clubs vosgiens qualifiés pour le prochain tour de la coupe de France
- informe l'assemblée que la FFF a pour ambition de soutenir les petits clubs, les clubs ruraux à hauteur de 500 €, avec des critères qui peuvent entraîner une aide supplémentaire
- dit que la LGEF renouvelle la bourse aux projets à découvrir sur le site de la LGEF
- souhaite une très bonne saison à tous.

Comme le veut la tradition, le baisser de rideau de l'assemblée générale District a été consacré aux diverses récompenses :

- Remise du trophée de champion de District 2017/2018 au FC HAUTE MOSELOTTE représenté par Marc CALADO son président entouré de son staff
- Remise exceptionnelle d'un trophée au FC SAULXURES sur Moselotte/Thiéfosse, club de D3 qui a disputé la finale de la coupes des Vosges SENIORS 1 contre THAON 1, club de R1, au terme d'un valeureux parcours ; M. JEANGORGES, président du FCST était accompagné de Fouad ZINOUI, gardien de l'équipe SENIORS
- Remise de récompenses à des bénévoles de clubs et de commissions : dispositif fédéral « le bénévole du mois » initié par la LFA
 - les bénévoles issus des clubs : Bernadette DEMANGE - Jean-Claude GEORGE † - Sylvette, son épouse - Marie-José GODARD - Fabien GUICHARD - Pierre VERNIER –
 - Le bénévole issu d'une commission : Jacques VERITE
- Remise de récompenses à des bénévoles du club de RAMONCHAMP: Monique CLAUDE, trésorière depuis 1993 – Fabien BERARD, responsable de l'école du foot féminin de l'ASR et membre de la commission départementale de féminisation
- tirage au sort de la traditionnelle tombola : 5 clubs recevront 4 ballons

La municipalité de RAMONCHAMP offrait le verre de l'amitié aux membres de l'AG en préambule d'un buffet préparé par le restaurant « Les Sapins » dans la localité voisine, LE MENIL/THILLOT.

Christian NICHINI,
Vice-président/Secrétaire Général



Bruno HERBST
Président





REGLEMENT FINANCIER 2019/2020 - DISTRICT DES VOSGES

| | |
|---|----------|
| * Cotisations clubs | 50,00 € |
| * Engagement championnats | |
| - D1 D2 | 57,70 € |
| - Divisions inférieures et Féminines | 38,70 € |
| - Jeunes..... | 16,50 € |
| * Engagement Coupes des Vosges seniors - vétérans | 20,00 € |
| * Engagement Coupes des Vosges jeunes..... | 10,00 € |
| * Engagements FUTSAL | |
| Coupe des Vosges SENIORS | 30,00 € |
| Coupe des Vosges U15/U18 | 20,00 € |
| Coupe des Vosges Vétérans | 10,00 € |
| * Forfaits simples | |
| - D1..... | 38,00 € |
| - D2..... | 38,00 € |
| - D3..... | 38,00 € |
| - D4..... | 24,00 € |
| - Vétérans..... | 24,00 € |
| - Jeunes..... | 24,00 € |
| - FUTSAL, toutes catégories..... | 24,00 € |
| * Forfaits Coupes des Vosges | |
| - Seniors..... | 38,00 € |
| - Jeunes | 24,00 € |
| * Forfaits généraux | |
| - Seniors, vétérans et jeunes | 38,00 € |
| - FUTSAL, toutes catégories..... | 24,00 € |
| * Retard envoi feuille de match..... | 17,60 € |
| * Non saisie des résultats sur internet..... | 10,00 € |
| * Non transmission de la F.M.I. | 10,00 € |
| * Manque de mesure pour respect de l'arbitre sur et en dehors du terrain | |
| 200,10€ | |
| * Non accompagnement de l'arbitre aux vestiaires..... | 20,00 € |
| * Frais de dossier disciplinaire | |
| 1 ^{er} avertissement..... | 10,00 € |
| 2 ^e avertissement..... | 20,20 € |
| 3 ^e avertissement..... | 20,20 € |
| Carton rouge..... | 40,40 € |
| * Frais d'instruction | 116,20 € |
| * Non présentation de licence..... | 12,30 € |

| | |
|--|----------|
| * Frais de procédure pour réclamation | 32,50 € |
| Remboursés par le club adverse lorsque celle-ci est reconnue valable | |
| * Frais de procédure d'appel | |
| - Affaire administrative | 115,00 € |
| - Affaire disciplinaire | 115,00 € |
| Remboursés lorsqu'il est reconnu valable pour affaires autres que disciplinaires | |
| * Demande tardive de dérogation | |
| (moins de 10 jours avant la date de la rencontre) | 14,70 € |
| * Frais de déplacements par équipe finales Coupes des Vosges | |
| 1,50 €/km | |
| * Indemnités forfait minimum (- 32 km) | 50,10 € |
| * Minimum pouvant être demandé par le club recevant pour frais d'organisation | 10,00 € |
| * Absence aux assemblées générales (art. 12.3 – Statuts du District)..... | 40,00 € |
| * Candidature nouvel arbitre | 80,00 € |
| * Sanctions financières du statut de l'arbitrage, | |
| <i><u>première saison d'infraction par arbitre manquant</u></i> | |
| - application du statut LGEF pour | |
| D1..... | 120,00 € |
| - application du statut départemental pour | |
| D2, D3 | 116,20 € |
| - application du statut départemental pour | |
| D4..... | 77,70 € |
| <i><u>Deuxième saison d'infraction : amendes doublées</u></i> | |
| <i><u>Troisième saison d'infraction : amendes triplées</u></i> | |
| <i><u>Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées</u></i> | |

Département JEUNES et TECHNIQUE

JEUNES : de nouvelles dispositions concernant l'organisation des championnats ont été présentées aux clubs le lundi 24 juin dernier.

Pour adoucir le retour de nombreuses équipes dans le giron des districts, des championnats interdistricts ont été mis en place :

- ⇒ Les U13 dès cet automne
- ⇒ Les U15 et les U18 au printemps

Une commission interdistricts a été installée et les règlements ont été publiés.

Le District MEUSE gèrera ces championnats.

Pour être en phase avec ces règlements, les règlements des championnats de district de ces catégories seront actualisés.

Additif : un diaporama a été édité sur le site du district le 2 octobre dernier. Il présente la nouvelle architecture des championnats JEUNES de la LGEF et les incidences sur nos championnats de district. Ce diaporama est toujours consultable sur le site du district (onglet PRATIQUES – rubrique U18 U15)

Une nouveauté : un championnat U15 à 8 a vu le jour afin d'assurer la pérennité de cette catégorie au sein des clubs qui ont vu les effectifs diminuer.

Encadrement technique :

- ⇒ 14 sessions de formation d'éducateurs seront proposées sur le territoire vosgien
- ⇒ L'équipe technique veut proposer des actions de perfectionnement sportif sur tout son territoire : M. Christophe MAULBON (secteur Plaine) et M. Halil TORAMAN (secteur ST DIE/MONTAGNE) sont délégués pour assurer ces missions spécifiques

Commission de Féminisation Départementale

Le District des Vosges de Football gèrera le championnat U18 F (niveau départemental) rassemblant des équipes des Vosges, de la Meuse et de la Meurthe et Moselle.

Le règlement de ces championnats est approuvé à l'unanimité.

Le championnat SENIORS F (niveau départemental) sera géré par la Meurthe et Moselle

Le championnat U16 F (niveau départemental) est géré par la Moselle.

Une Coupe SENIORS F à 8 sera mise sur pied

Effectifs : actuellement le football féminin est représentée par plus de 1 000 adhérentes (joueuses, dirigeantes, éducatrices, arbitres)

Football diversifié

FUTSAL

La réunion de rentrée est prévue le mardi 10 septembre

Une nouveauté : championnat prévu pour les catégories U13, U15 et U18 pendant la trêve hivernale

Journée dédiée à la diversité des pratiques : samedi 28 septembre 2019 à SAINT-NABORD, de 14h à 17h.

Alex ANY et Laurent BENIER en assureront la promotion et l'animation.

L'événement sera couvert (vidéos) pour une communication sur la page Facebook

Règlements des championnats

ARTICLE 13 - MONTÉES - DESCENTES

.....

La montée et la descente seront automatiques pour la catégorie « seniors », sauf réserves ci-dessous :

A/ Quel que soit le championnat disputé, toute équipe dont le décompte des points au challenge de la non-violence est inférieur à zéro en fin de saison ne peut accéder à la catégorie supérieure

B/ Une équipe ne peut accéder à la division supérieure qu'à la condition qu'elle soit en règle avec

- les dispositions du statut de l'arbitrage appliquées dans le district des Vosges de Football **(voir document du district 88)**
- les dispositions de l'article 15 du présent règlement **(installations sportives)** appliquant le titre 5 des Règlements particuliers de la LGEF.
- les dispositions du statut départemental des JEUNES **(voir document du district 88)**

L'application du paragraphe précédent ne peut cependant désigner comme montant automatique qu'une équipe située dans les cinq premiers du classement sportif.

Il est aussi précisé que pour la mise en règle vis-à-vis du statut départemental des JEUNES, il n'est tenu compte que des équipes à 11, à 8 et à 5 ou à 4 satisfaisant aux dispositions dudit statut.

.....

F/ Égalité de points au classement des équipes d'un même groupe

En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le classement est établi de la façon suivante :

1. une équipe 1 sera toujours préférée à une équipe 2 ; une équipe 2 à une équipe 3 ; une équipe 3 à une équipe 4.
2. Sinon, il est d'abord tenu compte du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex-aequo
3. **Il est tenu compte du classement au challenge de la non-violence pour départager les clubs encore à égalité après l'application des alinéas 1 et 2 ci-dessus.**
4. En cas de nouvelle égalité, les clubs sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.
5. En cas d'égalité de différence de buts entre les clubs ayant le même nombre de points, on retient la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours de tous les matches.
6. En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retient en premier celui qui en a marqué le plus grand nombre au cours de tous les matches.
7. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes

ARTICLE 12 – CLASSEMENTS

ACTUELLEMENT

Le classement sera fait par addition de points :

- match gagné : 3 points
- match nul : 1 point
- match perdu : 0 point
- match perdu par forfait : - 1 point

Un match perdu par forfait est réputé l'être par trois buts à zéro.

Un match perdu par pénalité entraîne le retrait des points auxquels l'équipe aurait eu droit et l'annulation des buts marqués par elle au cours du match.

Modification à partir de la saison 2020/2021

ARTICLE 12 - CLASSEMENTS (article 27.1 des RP de la LGEF) : (édition juin 2020)

Le classement se fait par addition de points dans les conditions ci-dessous :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Forfait : -1 point
- **Match perdu par pénalité : -1 point**

Un match perdu par forfait est réputé l'être sur le score de 0 à 3.

Un match perdu par pénalité entraîne l'annulation des points à l'équipe pénalisée **avec un retrait de 1 point** et l'annulation des buts marqués par elle au cours du match.

Challenge de la Non-violence

Trophée Georges CLAUDON

Chaque année, en fin de saison, le District des Vosges de Football récompense les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} au Challenge de la Non Violence dans chacune des quatre divisions des championnats seniors (1^{ère} division à 4^{ème} division).

Ce classement est établi suivant le barème et les dispositions ci-dessous et est publié périodiquement.

Barème des points par faute sanctionnée

Avertissement

| | |
|------------|------------|
| Joueur | - 1 point |
| Capitaine | - 2 points |
| Entraîneur | - 2 points |
| Dirigeant | -2 points |

Expulsion

| | |
|------------|------------|
| Joueur | - 3 points |
| Capitaine | - 4 points |
| Entraîneur | - 4 points |
| Dirigeant | - 4 points |

Incident après match

| | |
|------------|------------|
| Joueur | - 3 points |
| Capitaine | - 4 points |
| Entraîneur | - 4 points |
| Dirigeant | - 4 points |

Suspension par match

| | | |
|------------|------------|-------------|
| | | Avec sursis |
| Joueur | - 3 points | - 2 points |
| Capitaine | - 4 points | - 2 points |
| Entraîneur | - 4 points | - 2 points |
| Dirigeant | - 4 points | - 2 points |

Suspension par mois

| | | |
|------------|-------------|-------------|
| | | Avec sursis |
| Joueur | - 9 points | - 5 points |
| Capitaine | - 12 points | - 6 points |
| Entraîneur | - 12 points | - 6 points |
| Dirigeant | - 12 points | - 6 points |

Abandon de terrain - 10 points

Match à huis clos - 10 points

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Fraude sur identité | - 15 points |
| Falsification feuille de match | - 20 points |

- Une équipe déclarant forfait pour un match est sanctionnée par une pénalité de 2 points.
- Une équipe n'ayant pas joué suite à un forfait de son adversaire marque 0 point.
- Si une équipe est forfait général en cours de saison, les bonifications ou les pénalités obtenues par les équipes qu'elle avait rencontrées sont maintenues.
- Seuls les matchs de championnat compteront pour les quatre classements
- L'exclusion temporaire n'est pas prise en compte dans le barème.
- Les équipes de D1, D2 et D3 débutent la saison avec un capital de 50 points.
Chaque sanction se traduit par une pénalité suivant le barème ci-dessus.
Par contre, **un match sans carton apporte une bonification de 2 points.**
Le décompte de points s'obtient ainsi : 50 points - pénalités + bonifications.
Dans chaque division, l'équipe totalisant le plus de points sera déclarée vainqueur.
- Les dispositions sont les mêmes pour les équipes de D4 mais avec un capital de 42 points.
- En cas d'égalité le club le mieux classé dans son groupe l'emportera.
- En cas de nouvelle égalité, le nombre de buts marqués départagera.
- En cas de nouvelle égalité, la meilleure différence de buts départagera.
- Toute équipe ayant déclaré ou étant déclarée forfait général sera éliminée d'office.
- Toute équipe dont le décompte de points est strictement inférieur à zéro ne peut accéder à la catégorie supérieure.
- De plus, ne seront pas retenues comme meilleures 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} ... les équipes dont le décompte de points est strictement inférieur à zéro (application dans l'article 13 du règlement des championnats du district).
- En fin de saison, le classement publié est susceptible d'appel dans un délai de 10 jours après parution sur le site du District.

Le Comité de Direction se réserve le droit de trancher les cas litigieux en cas de contestation.